Ecoles maternelle et élémentaire de Vendeville

Rue du guet

59175 Vendeville

Conseil d'école du jeudi 30 juin 2016

Compte rendu de la séance

****

Ouverture de séance : 17h10

Représentants de la municipalité

M le Maire	**présent**	**excusé**	**Adjoint aux écoles**	**présent**	**excusé**
M HOLVOOTE	X		M LEFEBVRE		X
Conseillère municipale	**présente**	**excusée**			
Mme MORVAN	X				

Représentantes de l'Education Nationale

Inspectrice de l'EN Lille 3 - Wattignies	**présente**	**excusée**	**DDEN**	**présente**	**excusée**
Mme SOUFFLET	X		Mme DEBEIRE	X	

Enseignants

Directrice	**présente**	**excusée**		**présente**	**excusée**
Mme FLEXER	X		Mme DEVERNAY	X	
Enseignant			Mme DELEBARRE	X	
Mme PAUWELS	X		Mme MENU	X	
M ROUHART	X		Mme LEMOINE	X	

Parents élus

	Présente	**Excusée**		**Présent**	**Excusée**
Mme BEAREE	X		Mme CROAIN	X	
Mme GRIMBERT	X		M DEUTSCH	X	
Mme MAINGUET		X	Mme BAILLAN	X	
			Mme STANKOSKI		X

<u>Ordre du jour</u> : organisation pédagogique et administrative pour 2016-2017

Après un rapide tour de table pour présenter les personnes présentes, Mme Flexer donne la parole à Mme Soufflet, Inspectrice de l'Education Nationale.

Celle-ci rappelle tout d'abord la double direction de cette année : Mme Flexer directrice de maternelle, ayant fait fonction de directrice en élémentaire, suite au départ de M Ennique. Elle informe le conseil de la pérénité de cette organisation, puisque personne n'a demandé le poste en maternelle et que Mme Flexer, à sa demande, a été nommée directrice en élémentaire. M Holvoote regrette que personne n'ait voulu prendre le poste de direction.

Mme Soufflet rappelle le fonctionnement du mouvement des enseignants : tout poste peut être demandé par les enseignants de tout le département parce qu'il peut devenir disponible, même s'il n'apparait pas dans la liste des postes libres. Le poste de direction de la maternelle n'apparaissait pas libre mais aurait pu être demandé, il ne l'a pas été. Madame FLEXER a obtenu son changement pour la direction de l'élémentaire. Le poste de direction de maternelle est resté vacant.

Comme la double direction a bien fonctionné en 2015/2016, cette demande est réitérée mais ce n'est pas une situation qui peut être pérénisée sans une décision administrative. L'objectif est donc une fusion des deux écoles, selon le souhait du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale =Inspecteur de l'Académie). Il s'agira de valider un statut juridique.

Mme Soufflet assure que l'Education Nationale accompagnera cette fusion.

Mme Soufflet reprend l'historique de la demande de fusion de l'année 2015-2016, qui a été refusée par la municipalité. Elle ne comprend pas cette décision et demande aux différents participants leurs arguments.

Sont évoquées les peurs des parents pour une possible fermeture de classe :

Mme Soufflet explique, chiffres des effectifs à l'appui depuis plusieurs années, que les chiffres sont profitables à une non-fermeture si les 2 écoles fusionnent car il y a beaucoup d'enfants en maternelle et que les TPS comptent en partie car cela fait plusieurs années que ceux-ci sont acceptés à l'école (il y a continuité). Les effectifs en élémentaire sont par contre faibles donc un équilibre sur la moyenne est trouvé. Ce n'est pas toujours le cas dans les projets de fusion mais le profil des écoles de Vendeville est particulier.

Une autre peur : la perte de la spécificité de la maternelle ; Mme Soufflet rappelle que l'école maternelle fait partie intégrante de l'école du socle. Elle n'est pas une école à part mais il y a des spécificités à la maternelle comme à l'élémentaire et au collège. Des textes de lois existent et sont à appliquer en matière de programme spécifique à la maternelle. Elle fait confiance à l'équipe pédagogique pour que ce soit appliqué et y veillera. L'entité, école maternelle, existe à travers ses projets spécifiques, sa fête… Il n'y a pas lieu de l'interdire en cas de fusion.

La disponibilité du directeur est aussi discutée. Mme Flexer assure être disponible auprès des parents physiquement (pour cette année : service le mardi matin en élémentaire, décharge tout le mardi, rdv sur demande à des heures pratiques pour les parents…) mais aussi à l'aide des mails. Mme Béarée confirme.

Pour l'année à venir, Mme Flexer réfléchira à une organisation similaire.

Une interrogation quant aux locaux séparés est également source d'inquiétude : Mme Debeire, ancienne directrice d'école, prend la parole pour parler de sa propre expérience de direction avec des locaux séparés par une très grande cour : aucun souci. Ici, ce n'est pas le cas : les bâtiments sont extrêmement proches.

Mme Baillan demande aux enseignants leur avis : ils ne souhaitent pas s'exprimer, ont l'impression de revenir en arrière, que le temps passé cette année en réunions n'a servi à rien.

Pour l'Education Nationale, c'est l'enjeu pédagogique qui prime. Une fusion permet une continuité du parcours de l'élève, ainsi qu'une impulsion d'équipe, une meilleure émulation des pratiques, un temps de décharge de direction.

Sur proposition de Mme Soufflet, Mme Flexer propose que les membres du Conseil se positionnent sur la fusion des 2 écoles : vote à main levée

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 4

Fin du Conseil : 18h15

CR rédigé par Mme Flexer le 12 juillet 2016